Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0121-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0121

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 novembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 23 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des ouvrages d'assainissement (relevant du service eau et assainissement) de Lannion-Trégor Communauté - Lots 1 à 3

Exposé des motifs

Considérant la nécessité d'entretenir les ouvrages d'assainissement de Lannion-Trégor Communauté, un accord cadre de 4 lots a été lancé en 2025 pour une durée de 1 an reconductible 4 fois. Les lots ont été notifiés le 20 janvier 2026, une décision de non reconduction a été notifiée aux entreprises titulaires des lots 1, 2 et 3, le 16 octobre 2026.

Cette décision de non reconduction intervient du fait de la non satisfaction du service rendu pour les besoins et en raison d'une évolution des secteurs géographiques au sein du service eau et assainissement. Cette évolution entraîne le passage de 3 secteurs à 2 secteurs ce qui ne permet plus d'utiliser les marchés de façon optimale.

Le lot 4 n'a pas fait l'objet d'une décision de non reconduction , ce lot étant sur l'ensemble du territoire et concernant les eaux hydrocarburées.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0121-DE

Les ouvrages concernés par le présent marché sont les stations d'épuration et les postes de relèvement, ainsi que les réseaux présents aujourd'hui sur les deux secteurs relevant de la direction eau et assainissement, hors déchetterie, atelier communautaire, bassins de rétention des eaux de pluie et aire des gens du voyage soit deux lots. Un troisième lot est ajouté pour certains postes en raison de leur complexité (atmosphère déclarée non respirable) nécessitant une protection ARI (Appareil Respiratoire Isolant) obligatoire.

Ce marché se décompose donc en 3 lots distincts :

Lot N°	Intitulé	Montant maximum HT	Montant minimum HT
1	Entretien des ouvrages d'assainissement de Lannion Trégor Communauté – Secteur Nord Ouest	5 000 par an	120 000 par an
2	Entretien des ouvrages d'assainissement de Lannion Trégor Communauté – Secteur Sud Est	5 000 par an	120 000 par an
3	Entretien des ouvrages d'assainissement de Lannion Trégor Communauté nécessitant une prestation en espace confiné	5 000 par an	80 000 par an

Chaque accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite (4 ans maximum).

Les prestations seront contractualisées sous la forme d'accords-cadres à bons de commande bi-attributaires.

VU Les articles L. 2124-1, R. 2124-1 et R. 2161-2 et suivants du Code de la commande publique ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0121-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le lancement de l'accord-cadre relatif à l'entretien des ouvrages d'assainissement (relevant du service eau et assainissement) de Lannion-Trégor Communauté, 3 lots.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 13 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 13 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.